



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

**Mon feu à main
est périmé,
où puis-je le jeter ?**



Je regarde l'info-tri
pour savoir comment trier.



FR

**A rapporter
en magasin d'accastillage**



Plus d'infos sur www.quefairedemesdechets.fr

Je le rapporte en magasin d'accastillage.

Et ensuite ?

Mon feu à main est transporté vers un centre de traitement pour être détruit via un procédé qui permet sa valorisation en énergie ou en matière (selon le site).



Nouveau

L'INFO-TRI

vous simplifie la vie

Pour en savoir plus,
rendez-vous sur pyreo.fr